

Enfant

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ___/___/_____ Filles / Garçon

Coordonnées des responsables légaux

Père / Mère / Autre (Préciser) : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

eMail : _____@_____

Père / Mère / Autre (Préciser) : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____

eMail : _____@_____

Caisse de sécurité sociale : _____

Numéro de sécurité sociale : _____

Adresse de la caisse : _____

Séjour « Assonval Printemps » : 6-12 ans – Du lundi 22 au samedi 27 avril

Tarif : 300 €

Séjour « Belle Île en mer » : 12-14 ans – Du lundi 8 au lundi 22 juillet

Tarif : 1040 €

Séjour Ados : 14-17 ans – Du mardi 9 au lundi 22 juillet

Tarif : 1140 €

Séjour « Assonval juillet » : 6 à 12 ans et 12 à 14 ans

Semaine du samedi 6 au 13 Juillet		Semaine du samedi 13 au 20 Juillet		Semaine du samedi 20 au 27 Juillet	
<input type="checkbox"/> 6/12 ans 395 €	<input type="checkbox"/> 12/14 ans 445 €	<input type="checkbox"/> 6/12 ans 395 €	<input type="checkbox"/> 12/14 ans 445 €	<input type="checkbox"/> 6/12 ans 395 €	<input type="checkbox"/> 12/14 ans 445 €

Cocher la ou les cases correspondantes aux semaines souhaitées

Séjour « Assonval août » : 6 à 12 ans et 12 à 14 ans

Semaine du samedi 3 au 10 Août		Semaine du samedi 10 au 17 Août		Colo spectacle du samedi 17 au 24 Août	
<input type="checkbox"/> 6/12 ans 395 €	<input type="checkbox"/> 12/14 ans 445 €	<input type="checkbox"/> 6/12 ans 395 €	<input type="checkbox"/> 12/14 ans 445 €	<input type="checkbox"/> 6/12 ans 395 €	<input type="checkbox"/> 12/14 ans 445 €

Cocher la ou les cases correspondantes aux semaines souhaitées

Règlement

Pour cette inscription d'un montant total de _____ €,

Je joins, un acompte de 150 € par enfant

+ 15 € de cotisation annuelle soit _____ €

Par chèque En ligne En espèces (à déposer à la permanence)

Signature

DÉMARCHES À SUIVRE

Etape n°1 : Préinscriptions (à partir du 7 février)

1. Remplir le bulletin d'inscription ci-dessus. **Un seul bulletin d'inscription par enfant.** (Vous pouvez télécharger d'autres bulletins sur www.association-visage.com)
2. Joindre un acompte de 150 € + 15 € de cotisation par an et par famille
3. Renvoyer le tout par courrier à « Association VISAGE – BP 2051 – 59702 Marcq-en-Barœul Cedex », ou le déposer à l'annexe de la salle Bourvil - 133 rue des Tisserands - 59700 Marcq-En-Barœul (Voir les conditions de la permanence sur le site).

Etape n°2 : Réponse suite à votre préinscription

Suite à votre préinscription, vous recevrez dans les 7 jours un mail (vérifiez vos spams) validant ou non cette inscription, selon la place disponible. Votre chèque sera alors encaissé. Dans le cas contraire, il vous sera restitué.

Etape n°3 : Le dossier d'inscription

Vous recevrez fin avril/début mai un dossier d'inscription à remplir. Ce dossier comporte les informations importantes du séjour.

Attention, pour des raisons d'organisation, l'inscription ne sera définitivement prise en compte que lorsque le dossier COMPLET sera remis à l'association avec le règlement du solde, **au plus tard à la date limite indiquée** dans le dossier d'inscription.

Règles de fonctionnement

- L'association se réserve le droit d'annuler un séjour.
- L'adhésion à l'association est de **15 € par an et par famille**. Cette adhésion annuelle reste acquise à l'association en cas d'annulation de l'inscription.
- **Annulation** : une somme de 50 € (correspondant aux frais de dossier) sera retenue en cas d'annulation, quel qu'en soit le motif. Si celle-ci intervient dans le mois précédant le départ, c'est l'acompte de 150 € qui sera retenu (Hors séjour Assonval). Tout séjour commencé est dû.
- **Aide aux vacances** : les participations des municipalités, comités d'entreprise, CAF, etc... sont déductibles des prix indiqués. Les chèques vacances sont acceptés. Possibilité de paiement échelonné.
- **Activités** : si une des activités présentées dans cette plaquette ne peut être réalisée, elle sera remplacée par une autre.

Habilitations

Tous nos séjours font l'objet d'une déclaration auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les locaux que nous utilisons sont agréés par ces mêmes services et sont conformes aux normes d'hygiène et de sécurité. Les activités sportives réglementées s'effectuent dans le cadre de clubs sportifs ou associations dont les moniteurs sont titulaires d'un brevet d'état.

NB: Afin d'assurer une bonne gestion administrative, merci de **respecter les délais**, les heures de permanence et les conditions d'inscription. Les dossiers incomplets ne pourront être pris en compte.